

Feu vert au rachat de Stokomani par la famille Zouari

Publié le 21 mars 2022

Le 23 février 2022, la famille Zouari a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Stokomani.

L'Autorité a examiné si l'acquisition par la famille Zouari d'une seconde enseigne de points de vente de distribution de décoration et de bazar (Stokomani), après celle de Maxi Bazar, était de nature à restreindre la concurrence dans les zones de chalandise où les magasins sont présents simultanément.

L'Autorité a constaté que, dans chacune de ces zones, les consommateurs continueront à bénéficier d'offres alternatives à celles de la nouvelle entité, équivalentes en termes de prix et de positionnement commercial. Elle a donc autorisé l'opération sans conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 21 mars 2022

[Lire le communiqué](#)